



## SAISINE DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST)

### Journée de Solidarité

Ce formulaire est à compléter et à retourner avec les pièces de saisine dans **un seul fichier** au format PDF à vos gestionnaires RH : **GRH1** : [grh1@cdg16.fr](mailto:grh1@cdg16.fr) **GRH2** : [grh2@cdg16.fr](mailto:grh2@cdg16.fr) **GRH 3** : [grh3@cdg16.fr](mailto:grh3@cdg16.fr)

#### COLLECTIVITÉ

Nom : .....

Adresse : .....

Personne en charge du dossier : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

#### DOSSIER DE SAISINE

Instauration de la journée de solidarité

Modification des modalités de mise en œuvre (Préciser le cas échéant, les modalités antérieures) :

.....  
.....

**Modalités d'organisation de la journée de solidarité applicables à l'ensemble des agents :**

Travail d'un jour férié précédemment chômé, autre que le 1<sup>er</sup> mai. Préciser :

.....  
.....

Travail d'un jour de réduction du temps de travail tel que prévu par les règles en vigueur

Tout autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congé annuel

*NB : Concernant les agents à temps partiel, à temps non complet, les sept heures sont proratisées.*

**Modalités d'organisation de la journée de solidarité applicables par services,.....**

**Préciser les modalités spécifiques :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date d'effet (L'avis du CST doit être préalable à la délibération ou décision de la collectivité) :

.....

Précisions complémentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

A ....., le .....

(Cachet de la collectivité/Prénom, nom, qualité et signature de l'Autorité Territoriale)

*Les informations collectées sur ce formulaire sont destinées au Pôle Gestion des Ressources Humaines pour la saisine et l'information du Comité Social Territorial. Elles sont conservées selon la réglementation en vigueur. Conformément à la Loi Informatique et Libertés de 1978 modifiée et au Règlement Européen (RGPD2016/679), vous pouvez consulter le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits. Vous pouvez exercer votre droit d'accès en vous adressant au Délégué à la Protection des Données du CDG16 : [dpo@cdg16.fr](mailto:dpo@cdg16.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.*